

### **1. Champ d'activité :**

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Conducteur routier « Marchandises » est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des transports « marchandises » générales pour son compte propre et pour compte d'autrui.

Son activité consiste, au sein de la société de transport à :

- préparer son activité ;
- participer aux activités d'enlèvement et de chargement ;
- réaliser le transport ;
- livrer la marchandise ;
- finaliser son activité.

### **2. Le contexte professionnel :**

a) Le type d'entreprise :

Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » exerce ses activités dans les entreprises pratiquant tout type de transport de marchandises, excepté les matières dangereuses nécessitant une qualification spécifique.

b) L'action du conducteur routier :

L'action du titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité :

- dans la relation avec la hiérarchie ;
- dans le travail d'équipe ;
- dans le travail de conduite ;
- dans les relations avec les clients ;
- dans le respect des procédures et des consignes.

c) Les conditions générales d'exercice :

L'activité du titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des règles de circulation et de sécurité routière, de prévention des risques professionnels, d'ergonomie, d'hygiène, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des règles conventionnelles, en particulier celles concernant les temps de service et de repos.

### **3. Les perspectives d'évolution**

Le titulaire du CAP Conducteur routier « marchandises » pourra accéder à des responsabilités d'un niveau supérieur, grâce à la reconnaissance des compétences acquises, notamment par la validation des acquis de l'expérience. Ainsi, dans le cadre de son parcours professionnel, pourra-t-il assurer la formation d'une unité de conducteurs, être responsable technique ou gérer une équipe de quai.

L'organisation de transports, la gestion d'entrepôts, constituent également des orientations possibles.

**Horaires d'enseignement élève en CAP CRM :**

	Matières	Horaire élève hebdomadaire <b>en</b> <b>classe entière</b>	Horaire élève hebdomadaire <b>en</b> <b>classe</b> <b>dédoublée</b>
<b>Enseignement en commun</b>	Co intervention français	1.5	
	Co intervention maths	1.5	
	Chef d'œuvre		3
	Consolidation, ap et accompagnement orientation	3.5	
<b>Enseignement Général</b>	Français / Histoire-géo / Enseignement moral et civique	2	
	Anglais	2.5	
	Mathématiques / Sciences-physiques	1.5	
	Prévention-santé-environnement (PSE)	1.5	
	Arts appliqués	1	
	Education Physiques et sportives	2.5	
	Sous-Total		<b>11</b>
<b>Enseignement Professionnel</b>	Conduite et manœuvre (groupe de 4 élèves)		7
	Réglementation Routière	2	
	Connaissance du Véhicule	2	
	Réglementation et gestion du transport	1.5	
	Sous-Total		<b>12.5</b>

Les élèves doivent avoir 15 ans :

- pour apprendre à conduire un véhicule léger et lourd.
- pour utiliser les équipements de travail mobiles automoteurs et les équipements de travail servant au levage (Code du travail) ; ex : Chariots élévateurs, hayon,...

Sur les 2 années :

- 12 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :
  - 6 semaines d'entreprise.
  - 6 semaines au lycée.

Conduite encadrée à partir de 16 ans :

- Après un avis favorable à l'épreuve B, ce dispositif permet à l'élève de conduire accompagné hors-temps scolaire.
- Après un avis favorable aux épreuves de conduite en Poids lourd, ce dispositif permet à l'élève de conduire, accompagné, en entreprise.

A 16 ans et un avis favorable au permis B, les élèves peuvent être sous dispositif « conduite encadrée » (sorte de conduite accompagnée AAC)

Durant la formation, les élèves passent la formation de **base en « Matières dangereuses »**.

L'obtention du CAP permettra aux élèves d'obtenir une carte de qualification conducteur (CQC), le Permis B, C et CE à leur majorité.